Ecolo chamboule la répartition des sièges de la CLDR à Gerpinnes

Les élus gerpinnois

devaient se répartir neuf sièges à la Commission locale du développement rural. Écolo a reinterprété la dé D'Hondt.

o Patrick LEMAIRE

🕽 est presque désolé que Philippe Busine (cdH), bourgmestre de Gerpinnes, explique qu'il ne peut pas laisser Écolo accéder à l'un des neuf postes dédiés aux élus au sein de la Commission locale du développement rural. «Nous avions voulu ouvrir la participation à ton parti dans d'autres entités et le ministre Furlan nous a dit que l'on ne pouvait pas le faire», Debruyne, qui tente une ouver-

«Mais vous savez bien qu'à l'époque, nous avions rétorqué que le ministre faisait référence à des décisions qu'il n'appliquait pas luimême...», répond l'unique con-



sans dessus dessous.

«Si on applique la Clé D'Hondt, le cdH obtient 4,69 sièges, le MR 1,56 siège, le PS 2,34 siège et Écolo

répond-il au conseiller Vincent seiller vert. Il poursuit alors un 5 au cdH, 2 au MR et 2 au PS. Et sièges. Avec Imperiali, il ne nous raisonnement qui met tous les aucun à Écolo. C'est simplement calculs des autorités locales parce que la répartition des sièges au conseil communal, après les élections, se base sur la clé Imperiali, défavorable aux petites formations. Si on y avait appliqué la 0,39 siège. De là, vous en attribuez clé D'Hondt, Écolo aurait eu deux

manquait d'ailleurs que 70 voix pour obtenir un deuxième conseiller.

Je vous propose une autre façon de voir les choses, en considérant la majorité et la minorité. Si on additionne les résultats de la Clé PS cédera ce siège à Écolo...

D'Hondt de la majorité, on obtient 6,25. Donc six sièges. Et la minorité obtient 2,75, donc trois sièges.

Tout en respectant cette clé de répartition, vous permettez alors à

Vincent Debruyne prouve à la majorité qu'elle a les moyens de réellement faire un geste d'ouverture...

Mais n'est-ce pas en s'appuyant sur une notion de «majorité», très volatile au fil d'une législature? «S'il y a changement de coalition, on redistribue les cartes, alors », nous explique-t-il. Philippe Wauthelet (cdH) s'étonne en outre : «On dit qu'il faut un quart d'élus à la CLDR. Or, sur 40 membres, on ne propose que 9 élus! Pourquoi ne pas en ajouter un dixième?»

Après une interruption de séance et un conciliabule entre membres de la majorité, les points sont reportés, le temps de corriger les textes régissant l'installation de la CLDR: «Nous allons proposer qu'il y ait 41 membres à la Commission, dont 10 élus, avec 3PS au lieu de 2.», conclut Philippe Busine. Le

«Face à l'insolence, le silence...»

o Patrick LEMAIRE

ous avions expliqué, à l'issue du précédent conseil, que le sujet des Ateliers Bernard, d'où l'Espace Allison avait jadis été expulsé, semblait encore rendre le collège communal très nerveux. §

Babette Jandrain (PS) avait interrogé le bourgmestre sur le fait que les décors du spectacle 1914-1918 y avaient été prépa-ਤੋਂ rés, alors qu'un rapport des pompiers interdisait l'accès à ce lieu au public.

Le bourgmestre avait rétorqué qu'un autre rapport était sorti depuis 2008 et qu'il autorisait l'utilisation de la salle, pour certaines activités.

«Ce rapport ne dit apparemment pas la même chose que vous étant donné qu'il se conclut par "la situation des occupants est gravement compromise", lance Babette Jandrain. Si vous avez effectivement le droit d'autoriser



Babette Jandrain est revenue sur l'occupation des Ateliers Bernard.

l'accès au bâtiment contre la décision des pompiers et celle du directeur général, vous avez bel et bien fait prendre un gros risque aux bénévoles qui, de plus, fabriquaient des décors avec un ensemble de matériaux potentiellement dangereux puisqu'inflammables. Le rôle du bourgmestre étant de s'assurer de la sécurité des citoyens sur la commune, je m'interroge...»

Irrité, Philippe Busine (cdH)

rétorque: «le réponds à l'insolence par le silence. On sait par qui tu es manipulée. Il s'agit pour moi d'insolence...»

L'allusion est claire à Jean-Jacques Cambier, responsable de l'ASBL Espace Allison, exproprié des lieux sur base de ce même rapport des pompiers...

Babette landrain se tourne alors vers le directeur général pour lui demander les raisons pour lesquelles il avait émis un avis défavorable à l'utilisation des Ateliers Bernard pour concevoir les décors. Celui-ci confirme qu'il s'est basé sur ce même rapport, se justifiant, manifestement embarrassé, qu'il n'est pas spécialiste et qu'il s'est donc basé sur ce qu'il possédait : l'expertise du préventionniste.

Philippe Busine tranche dès lors : «Le bourgmestre, architecte et conseiller en prévention, lui, a estimé au'il n'y avait pas de dan-

Les Gerpinnois taxés jusqu'au dernier voyage

o Patrick LEMAIRE

e PS a rétorqué au vote d'une série de taxes et redevances ∎en dénonçant la rage taxatoire du collège actuel:«L'an dernier, il nous semblait que le conseil avait fixé la fiscalité pour les six prochaines années, intervient Marcellin Marchal, chef de groupe PS. Déjà l'an dernier, nous dénoncions une pêche aux euros sans nécessité. Notre commune n'est pas dans le rouge puisqu'elle bénéficie de rentrées confortables (IPP et centimes additionnels) permettant de remplir les caisses com-

Nous dénoncions déjà l'an dernier la taxe de 25 euros sur les transports funèbres. On en remet une couche cette année, avec les taxes sur les inhumations, sur les dispersions des cendres, sur l'octroi d'une concession et sur le renouvellement des concessions. Décidément, à Gerpinnes, les morts et leurs familles sont persécutés. Jusqu'à leur der-

nier voyage, les Gerpinnois sont et seront taxés. Bien sûr, Gerpinnes est une commune riche, mais il v a aussi des gens qui rament.»

L'échevin des Finances, Denis Gorez (cdH) tempère: «Au niveau du budget ordinaire (recettes et dépenses récurrentes), vous aurez bientôt des chiffres sur notre situation, lors du vote du budget. Vous constaterez que la situation est bien plus mauvaise qu'on ne le pense...»

Différentes redevances et taxes augmentent donc, en lien avec les cimetières. Le PS vote souvent contre ou s'abstient.

La patente, désormais, est associée à une redevance pour la délivrance du document : 25 euros par demande. Mais Joseph Marchetti (PS) obtient la garantie qu'un comité peut introduire, en une fois, une demande pour toutes ses dates de l'année.

La taxe sur les immeubles inoccupés, par contre, est reportée. Ouf! Un débat de moins...